

SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le troisième jour du mois d'avril en l'an deux mille douze, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :
Jean Lafleur
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Gratien Tardif
Michel Cameron

Absent : Jean-Pierre Ducruc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe : Madame France Dubuc

Présence de 18 citoyens.

ORDRE DU JOUR

Prière d'ouverture

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 2) Procès-verbal
 - Séance ordinaire du 06 mars 2012
 - Séance extraordinaire du 13 mars 2012
 - 3) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer
 - Engagement temporaire de Mme Aglaë Laliberté, gymnaste
 - 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer
 - 5) Congrès annuel
 - L'Association Québécoise des Arénas et des Installations Récréatives et Sportives (AQAIRS)
 - L'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
 - 6) Service de premiers répondants de Sainte-Croix
 - Engagement de Mme Rebecca Laplante
 - 7) Aménagement/urbanisme/développement
 - Comité consultatif d'urbanisme
 - Dépôt du procès-verbal de la séance du 21 mars 2012
 - Modifications au plan d'urbanisme et au zonage (zones RA-3, M-1, 04-CH et 05-H)
 - Modifications au zonage concernant les îlots déstructurés, les zones 04-CH et 08-CH et concordance des grilles
 - Demande de dérogation mineure
 - Dossier M. Patrick Huot et Mme Julie Talbot, lot 4 769 769
 - Modification des adresses civiques afin d'insérer les îlots déstructurés
 - Avis de modification sur la route Marie-Victorin
- Règlement n° 475-2012 aux fins de mettre à jour le chapitre XII du Règlement de zonage n° 389-2007 portant sur les normes relatives aux enseignes
- Assemblée publique
 - Adoption

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2012

Règlement n° 479-2012 aux fins de modifier le Règlement relatif au plan d'urbanisme n° 387-2007

- Assemblée publique
- Adoption

Règlement n° 480-2012 aux fins de modifier le Règlement de zonage n° 389-2007

- Assemblée publique
- Adoption

Projet de règlement n° 481-2012 aux fins de modifier le Règlement relatif au plan d'urbanisme n° 387-2007

- Adoption
- Avis de motion

Projet de règlement n° 482-2012 aux fins de modifier le Règlement de zonage n° 389-2007

- Adoption
- Avis de motion

8) Voirie

Projet de développement de la rue Projetée lot 3 590 824 et plan directeur

- Mandat pour plan directeur révisé (Genivar)

Programme d'aide à l'entretien du réseau local

- Reddition de comptes 2011

Projet de développement résidentiel lots 3 590 820, 3 592 373 et 3 592 612

- Avis de motion (règlement d'emprunt n° 483-2012)

9) Hygiène du milieu

Station de pompage (eau potable) de Sainte-Croix

Remplacement du moteur diesel

- Soumission(s)
- Financement

Stratégie québécoise d'économie d'eau potable

Bilan sommaire, état de la situation et plan d'action

- Adoption

Règlement n° 476-2012 aux fins de modifier le règlement n° 370-2006 et d'abroger le règlement n° 330-2004

- Adoption

10) Loisirs et culture

Projet de relais touristique

- Honoraires professionnels n° 2 (Option aménagement)

Règlement d'emprunt n° 477-2012 aux fins de modifier le règlement d'emprunt

n° 455-2011

- Adoption

Surveillance des travaux (honoraires professionnels)

- Mandat à Option Aménagement

Projet d'un centre multifonctionnel de loisir

Règlement d'emprunt n° 478-2012

- Adoption

Association des Loisirs et de la Culture de Sainte-Croix inc.

- Demande de participation financière à la production d'un livre

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2012

Comité d'embellissement 2012

- Engagement temporaire de Mme Carolle Lachance, hortultrice/jardinière

Terrain de jeux

- Engagement de la coordonnatrice en chef

11) Varia

Période de question à la fin de la séance conformément au règlement municipal numéro 377-2006

Levée de l'assemblée

085-2012 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

PROCÈS-VERBAL

086-2012 SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2012

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Croix du 06 mars 2012 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

087-2012 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 MARS 2012

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Sainte-Croix du 13 mars 2012 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

088-2012 COMPTES À PAYER

IL est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE MARS 2012

SALAIRES BRUTS DU 26 FÉVRIER AU 24 MARS 2012	MAIRE ET CONSEILLERS	15 685.71
	ADMINISTRATION (DIRECTION & TRAVAUX PUBLICS)	8 150.93
	URBANISME	2 889.88
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, BRIGADE, POMPIERS, DÉNEIGEMENT, MACHOIRES VIE, P/R, VOIRIE, RÉSEAU, CONCIERGERIE, PAT. EXTÉRIEURE & T/JEUX	29 641.50
	AVANTAGES SOCIAUX	5 837.43
	SOUS-TOTAL	62 205.45

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S) DE MARS 2012

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	135 566.94
	TOTAL	197 772.39

COMPTES PAYÉS DE MARS 2012 – RATIFICATION

ANDRÉ LEMAY

270290343

LA PETITE SÉDUCTION -TELE

201.40 (1)

201.40

FRAIS DÉPLACEMENT

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2012

AREO-FEU LTEE		1 770.62 (1)	
2303000725	MACH. OUTILL. EQUIPE. INCENDIE	1 678.64	CYLINDRE ALUMINIUM
222000322	FRAIS DE MESSAGERIE INCENDIE	91.98	FRAIS DE TRANSPORT
ASSOCIATION DES DIRECTEURS		517.39 (1)	
213000310	DEPLACEMENT & REPRE. ADM. H-V	517.39	CONGRÈS 2012
BANQUE NATIONALE DU CANADA		920.84 (2)	
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	65.95	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	42.25	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	25.51	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	-1.33	ESCOMPTE ULTRAMAR
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	43.56	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	44.89	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	44.58	ESSENCE INCENDIE
232001631	DIESEL - TRACT. PELOUSE SEULEM	57.30	DIESEL KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	115.00	ESSENCE SAVANA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	75.23	ESSENCE DAKOTA
232001631	DIESEL - TRACT. PELOUSE SEULEM	52.80	DIESEL KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	80.01	ESSENCE DAKOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	-6.62	ESCOMPTE ULTRAMAR
232001631	DIESEL - TRACT. PELOUSE SEULEM	49.71	DIESEL KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	112.00	ESSENCE SAVANA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	120.00	ESSENCE SAVANA
BELL MOBILITE PAGETTE		262.88 (1)	
222000331	TEL.2464, & PAGETS (9)	221.22	SERVICE P/R & INCENDIE
223100331	TELEPHONE & MESSAGERS	41.66	SERVICE P/R & INCENDIE
CAMPING LAC GEORGES		490.00 (1)	
270150447	ENTENTE & ACT. SPEC. - T/JEUX	490.00	SORTIES T/JEUX 2011
CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES		221.61 (1)	
5513880000	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	221.61	REMISE FÉVRIER 2012
CHAPITEAU RIVE-SUD INC.		120.00 (1)	
270150516	LOC. MACH. OUTILL. & EQUIP T/J	120.00	ACOMPTE LOCATION CHAPITEAU TOURNOI SOCCER 2012
CWA MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ		137.97 (1)	
241200322	FRET, MESSAGERIE - USINE D'EAU	17.25	FRAIS DE TRANSPORT
241200521	ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	120.72	FLOTTE RÉSERVOIR
EXCAVATION ALAIN LEMAY INC.		12 455.62 (1)	
233004443	ENLEVEMENT NEIGE - TROTTOIRS	6 291.68	DÉNEIGEMENT TROTTOIRS
233003443	NEIGE - COTE ET RUE DU BATEAU	6 163.94	DÉNEIGEMENT CÔTE & RUE DUBATEAU
EXCAVATION REJEAN LEMAY INC.		13 908.76 (1)	
233000443	NEIGE - RUES VILLAGE	12 969.81	DÉNEIGEMENT RUES
259000443	ENLEVEMENT NEIGE-CHALET SPORTS	270.48	DÉNEIGEMENT COUR
270120443	ENLEV. NEIGE - HOTEL DE VILLE	573.16	DÉNEIGEMENT COUR
222000443	ENLEVEMENT NEIGE - P. INCENDIE	95.31	DÉNEIGEMENT COUR
GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.		11 162.78 (1)	
245210446	ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	6 937.57	SERVICE FÉVRIER 2012
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	4 225.21	SERVICE FÉVRIER 2012
GROUPE CASTONGUAY INC.		1 342.11 (1)	
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	78.18	ENTRETIEN CHAUFFERETTES (ENTRÉE & ENTREPÔT POUBELLES)
234050521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE RURAL	89.55	SERVICE FÉVRIER 2012
232000522	ENT. ET REP. - GARAGE MUNIC.	523.60	INSTALLATION CHAUFFERETTE ATELIER
234000521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	650.78	SERVICE FÉVRIER 2012
GROUPE CONSEIL OR		2 242.01 (1)	
216000412	SERV. JURIDIQUE REL. TRAVAIL	2 242.01	RAPPORT ÉQUITÉSALARIALE
HÉLÈNE LECLERC		237.62 (1)	
270290343	LA PETITE SÉDUCTION -TELE	237.62	FRAIS DÉPLACEMENT & REPAS
HYDRO-QUEBEC		7 291.62 (3)	
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	116.92	SERVICE JANVIER 2012
241500681	ELECT.- ST.POMP LAFLEUR 787470	108.62	SERVICE JANVIER 2012
222000681	CHAUFFAGE - P. INCENDIE 787314	1 783.75	SERVICE JANVIER 2012
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894	125.84	SERVICE FÉVRIER 2012
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	1 079.42	SERVICE FÉVRIER 2012
241501681	ELECT.-ST.POMP LECLERC 923850	99.10	SERVICE JANVIER 2012
241200681	ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	1 994.21	SERVICE MARS 2012
270120681	ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	1 983.76	SERVICE FÉVRIER 2012
JACQUES GAUTHIER		945.95 (2)	
211000331	TELEPHONE CELL. 806-6809	865.71	CELLULAIRE (MAIRE)
211000527	ENT ET RÉP-AMEUBLEMENT CONSEIL	80.24	ÉTU POUR PORTABLE
LAUZE CAROLE		9.55 (1)	
270290343	LA PETITE SÉDUCTION -TELE	9.55	REPAS (PETITE SÉDUCTION)

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2012

LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.	13 567.02 (1)	
233050443 NEIGE - CONTRAT RURAL	13 567.02	DÉNEIGEMENT S/RURAL
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	213.84 (1)	
270230670 ACHATS DE VOLUMES	48.20	ACHATS VOLUMES
270230670 ACHATS DE VOLUMES	165.64	ACHATS VOLUMES
M.R.C. DE LOTBINIERE	6 091.75 (1)	
215000951 QUOTE-PART MRC - EVALUATION	6 091.75	QUOTE-PART ÉVALUATION
MICHEL BROUSSEAU	378.54 (1)	
5513100000 COMPTES A PAYER	378.54	TAXES PAYÉES EN TROP
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	8 375.87 (1)	
5513871000 C.S.S.T. A PAYER	639.96	REMISE FÉVRIER 2012
5513825000 RQAP A PAYER	412.76	REMISE FÉVRIER 2012
5513860000 R.A.M.Q. A PAYER	1 342.95	REMISE FÉVRIER 2012
5513850000 R.R.Q. A PAYER	2 804.06	REMISE FÉVRIER 2012
5513840000 IMPOT PROVINCIAL A PAYER	3 176.14	REMISE FÉVRIER 2012
MINISTRE DES FINANCES - REGIE DU CINEMA	57.25 (1)	
259001499 POLITIQUE FAM - COMITE FAMILLE	57.25	RENOUVELLEMENT PERMIS 2012
NOVICOM 2000 INC.	128.66 (1)	
223100526 ENTR. - MACH./ OUTILL./ EQUIP.	128.66	BATTERIE P/R
OFFICE DE TOURISME DE LOTBINIÈRE	35.00 (1)	
269000494 PUBLI. - PROMOTION TERRITOIRE	35.00	CARTE DE POSITIONNEMENT
PG SOLUTIONS INC.	703.42 (1)	
213000414 SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	703.42	CONTRAT D'ENTRETIEN TELETRANSMISSION
PHARMACIE STE-CROIX INC.	61.41 (1)	
241200635 USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	18.39	GANTS
241200670 PAPETERIES ET FOURNIT. DIVERS	43.02	TROUSSE PREMIERS SOINS
PITNEYWORKS	1 287.72 (2)	
213000321 TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	1 149.75	RECHARGE TIMBRES
213000517 LOCATION D'AMEUBLEMENT -ADM.	137.97	LOCATION BALANCE 2012
QUINC. MAURICE HAMEL & FILS	38.57 (1)	
222000650 PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	38.57	GRAVEUR & RUBAN
QUINCAILLERIE COTE ET CASTONGUAY INC.	6.89 (1)	
241200521 ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	6.89	CORDON TÉLÉPHONIQUE
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	3 668.94 (1)	
5513820000 ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	989.84	REMISE FÉVRIER 2012
5513815000 IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	2 679.10	REMISE FÉVRIER 2012
SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUE	3 597.80 (1)	
232001455 IMMATRICULATION - CAMION MUN.	910.30	IMMATRICULATION 2012
232000455 IMMATR-TRACTEUR & HONDA VOIRIE	448.05	IMMATRICULATION 2012
222000455 IMMATRICULATION	2 239.45	IMMATRICULATION 2012
SOUDURE STE-CROIX ENR.	959.37 (1)	
232000526 ENT. ET REP. MACH./OUTIL./EQU.	959.37	RÉPARATIONS REMORQUES (2)
STEVE SAVARD	5 000.00 (1)	
2311000000 ACQUISITION	5 000.00	ACOMPTE ACHAT LOT 3 592 373
SYSTEMES SECURITE CONCEPT ENR.	328.10 (1)	
222000451 LOC. EQUIP. INCENDIE ALARME	52.16	SERVICE JANVIER À MARS 2012
241400451 LOCATION ALARME- DEGRILLEUR	55.18	SERVICE JANVIER À MARS 2012
241300451 LOCATION ALARME	55.19	SERVICE JANVIER À MARS 2012
241200451 LOCATION ALARME	55.19	SERVICE JANVIER À MARS 2012
232000451 LOCATION ALARME	55.19	SERVICE JANVIER À MARS 2012
213000451 LOCATION - ALARME	55.19	SERVICE JANVIER À MARS 2012
TELU COMMUNICATIONS INC.	770.92 (1)	
241400331 TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612	63.34	SERVICE MARS 2012
241300331 TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324	63.34	SERVICE MARS 2012
213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	2.22	SERVICE MARS 2012
222000331 TEL.2464. & PAGETS (9)	72.23	SERVICE MARS 2012
261000331 TELEPHONE-URBANISME	88.49	SERVICE MARS 2012
232000331 TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	7.89	SERVICE MARS 2012
222000331 TEL.2464. & PAGETS (9)	0.43	SERVICE MARS 2012
232000331 TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	211.13	SERVICE MARS 2012
213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	261.85	SERVICE MARS 2012
VIDÉOTRON LTÉE	167.75 (2)	
222000331 TEL.2464. & PAGETS (9)	52.83	SERVICE AVRIL 2012
261000331 TELEPHONE-URBANISME	38.31	SERVICE AVRIL 2012
232000331 TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	38.31	SERVICE AVRIL 2012
213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	38.30	SERVICE AVRIL 2012

Total : 99 677.55

COMPTES À PAYER DE MARS 2012

ACCENT QUEBEC	1 032.48 (1)	
2308000725 MACH, OUTILL, EQUIP. C/ COMM.	1 032.48	TABLES PLIANTES (10)
AREO-FEU LTEE	9 949.36 (2)	
222000650 PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	473.22	GANTS (7) INC.
222000322 FRAIS DE MESSAGERIE INCENDIE	16.00	FRAIS DE TRANSPORT
2303000725 MACH. OUTILL. EQUIPE. INCENDIE	9 370.46	APPAREILS RESPIRATOIRES (2)
222000322 FRAIS DE MESSAGERIE INCENDIE	89.68	FRAIS DE TRANSPORT
ASCENSEURS THYSSENKRUPP (CANADA) LTÉE	719.17 (1)	
270121522 ENTRETIEN ASCENSEUR	719.17	SERVICE AVRIL À JUIN 2012

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2012

BETON LAURIER INC.	989.36 (1)
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	989.36 BRIS D'AQUEDUC (RUE LAURIER)
BIOLAB - DIVISION THETFORD	279.51 (2)
241200411 ANALYSE DE L'EAU	33.92 ANALYSE D'EAU
241200411 ANALYSE DE L'EAU	245.59 ANALYSE D'EAU
BLOUIN & FRERES AUTOMOBILES	103.67 (1)
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	103.67 ENTRETIEN GMC
BUROPLUS ST-EX	497.82 (5)
232000670 PAPETERIE- FOUR., IMP - LIVRES	29.87 FOURNITURES DE BUREAU
232000670 PAPETERIE- FOUR., IMP - LIVRES	124.87 FOURNITURES DE BUREAU
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	174.96 FOURNITURES DE BUREAU
261000670 URBANISME - PAPETERIES	47.03 FOURNITURES DE BUREAU
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	13.76 FOURNITURES DE BUREAU
261000670 URBANISME - PAPETERIES	48.28 FOURNITURES DE BUREAU
261000670 URBANISME - PAPETERIES	46.41 FOURNITURES DE BUREAU
259001499 POLITIQUE FAM - COMITE FAMILLE	12.64 FOURNITURES DE BUREAU
CENTRE CULTUREL & SPORTIF DE	20 000.00 (1)
270130959 PART. FINANC. - DEFICIT C/CULT	20 000.00 PARTICIPATION FINANCIÈRE 2012
COMM. SCOLAIRE DES NAVIGATEURS	392.00 (1)
270195519 LOCATION - PALESTRE POLYVALENT	392.00 LOCATION LOCAL POLYVALENTE PAMPHILE LE-MAY (INTERNET)
CROIX-ROUGE CANADIENNE	316.18 (1)
213000454 FORMATION & PERFECTION - ADM	316.18 FORMATION SÉCURITÉ CIVILE (F.DUBUC)
DISTRIBUTION BRUNET INC.-QUÉBEC	748.10 (1)
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	748.10 ASPHALTE FROIDE
DOCUMENT EXPRESS ENR.	25.98 (1)
222000670 PAPETERIE - FOUR. IMP. LIVRES	25.98 AUTOCOLLANTS INC.
DUBUC FRANCE	60.80 (1)
213000454 FORMATION & PERFECTION - ADM	60.80 FRAIS DÉPLACEMENT (FORMATION SÉCURITÉ CIVILE)
FINANCIERE BANQUE NATIONALE IN	7 646.38 (1)
292109840 USINE EAU -INT. 218-1995	7 646.38 INTÉRÊTS RÉGLEMENT 218-1995 U/EAU POTABLE
FLEURS DE LAURIER SENC.	79.91 (1)
216000310 FRAIS DEPL.- REL.TRAVAIL & PER	79.91 FLEURS DÉCÈS M. MAURICE GARNEAU
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	39.00 (1)
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	39.00 AVIS MUTATION
FORMULES MUNICIPALES ENR.	488.65 (1)
213000322 FRAIS DE MESSAGERIES	20.56 FRAIS DE TRANSPORT
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	468.09 FEUILLES PROCÈS VERBAL, INDEX & RELIURE
FRECHETTE BERTRAND	356.82 (1)
213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	34.39 FRAIS TÉLUS
270290343 LA PETITE SÉDUCTION -TELE	209.32 FRAIS DÉPLACEMENT MARS
213000310 DEPLACEMENT & REPRE. ADM. H-V	113.11 FRAIS DÉPLACEMENT FÉV. & MARS
GARAGE GEORGE MANAWIEL INC.	367.09 (3)
232000526 ENT. ET REP. MACH./OUTIL./EQU.	285.03 PNEUS REMORQUE
232000525 ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	41.03 CHANGEMENT HUILE DAKOTA
232000525 ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	41.03 CHANGEMENT HUILE SAVANA
GROUPE CASTONGUAY INC.	587.42 (2)
241200521 ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	320.02 MOTEUR CHAUFFERETTE (LABORATOIRE)
270120522 ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	267.40 MOTEUR CHAUFFERETTE (ENTREPÔT POUBELLES)
HYDRO-QUEBEC	1 158.95 (2)
234000521 ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	662.26 INSTALLATION 2 LUMINAIRES RUE DESROCHERS (PAYÉ PAR PROMOTEUR)
234000521 ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	496.69 INSTALLATION 3 LUMINAIRES RUE ERNEST-BLOUIN
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.	471.40 (1)
261000341 PUBLICITE & INFO. - URBANISME	471.40 AVIS NO. 156
JACQUES LEMAY	168.97 (1)
223100675 MEDICAMENTS & FOURN. MEDIC.	168.97 VALISES (2)
JEAN-PIERRE DUCRUC	226.86 (1)
270290343 LA PETITE SÉDUCTION -TELE	226.86 FRAIS DÉPLACEMENT & REPAS
KOLÉO STUDIO MULTIMÉDIA	68.99 (1)
259001499 POLITIQUE FAM - COMITE FAMILLE	68.99 AFFICHE C/FAMILLES
LA THERMOGRAPHIE EN INCENDIE	400.00 (1)
222000454 FORMATION ET PERFECTIONNEMENT	400.00 FORMATION THÉORIQUE & PRATIQUE (GROUPE)
LABORATOIRE DE CANALISATIONS	336.30 (1)
241300521 ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	336.30 RECHERCHE DE FUITE (RUE LAURIER)
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.	1 993.67 (3)
222000451 LOC. EQUIP. INCENDIE ALARME	372.52 PELLE FEU AU 5480 MARIE-VICTORIN
241300521 ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	1 310.72 BRIS D'AQUEDUC (RUE LAURIER)
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	310.43 DÉBRANCHEMENT DRAIN M.R.C.
LES PTITS MOTEURS ENR.	50.06 (1)
232000526 ENT. ET REP. MACH./OUTIL./EQU.	50.06 ENTRETIEN MACHINE À PRESSION
M.R.C. DE LOTBINIERE	26 352.58 (7)
247000951 QUOTE-PART MRC - PGMR	1 183.21 QUOTE-PART PGMR 2012
270290951 QUOTE-PART MRC - AC.CULTURELLE	1 344.22 QUOTE-PART CULTURE & PATRIMOINE

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2012

262102951	QUOTE-PART MRC TRANS.COLLECTIF	650.23	QUOTE-PART TRANSPORT
212000951	QUOTE-PART MRC - COUR MUNICIPALE	690.20	QUOTE-PART COUR MUNICIPALE
222001951	QUOTE-PART MRC - ADM.	2 853.18	QUOTE-PART SÉC. INCENDIE
211002951	QUOTE-PART MRC - DÉVELOPPEMENT	9 956.10	QUOTE-PART DÉVELOPPEMENT
245120951	QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIR	9 675.44	QUOTE-PART ENFOUISSEMENT
MÉCANIQUE CHEZ DAN (2006) INC.		82.21 (1)	
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	82.21	RÉPARATION FUTE HUILE SAVANA
MILOT, STEPHANE		348.65 (1)	
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	76.51	MAIN LIBRE VOIRIE
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	114.92	ACC. CELLULAIRE MAIRE
211000331	TELEPHONE CELL. 806-6809	131.57	CELLULAIRE BERTRAND FRÉCHETTE
232000310	FRAIS DE DEPLACEMENT - VOIRIE	25.65	FRAIS DÉPLACEMENT FÉVRIER & MARS
MINI MOTEURS R.G.		1 759.07 (1)	
2303000725	MACH. OUTILL. EQUIPE. INCENDIE	1 759.07	SCIE DE SAUVETAGE
MORENCY,SOCIÉTÉ D'AVOCATS S.E.N.C.R.L.		3 738.14 (1)	
261000412	SERV. JURIDIQUE URBANISME	3 738.14	HON. PROF. DOSSIERS URBANISME
MUN. SAINT-ANTOINE-DE-TILLY		1 634.96 (2)	
222000442	SERV.RECUS ENT. MUNICIPALITES	230.24	ENTRAIDE FEU 5374 MARIE-VICTORIN
222000442	SERV.RECUS ENT. MUNICIPALITES	1 404.72	ENTRAIDE FEU 5480 MARIE-VICTORIN
O.M.H. DE STE-CROIX		5 740.00 (1)	
252000970	PART. DEFICIT O.M.H. (10%)	5 740.00	QUOTE-PART DÉFICIT
PETITE CAISSE		75.89 (2)	
270290343	LA PETITE SÉDUCTION -TELE	26.14	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	48.38	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	1.37	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
PETITE CAISSE SENTIER PEDESTRE,SKI		163.23 RENFLO	
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	103.19	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
270190631	ESSENCE &HUILE- ENT. SKI FOND	60.04	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
PG SOLUTIONS INC.		1 922.97 (2)	
2302010726	IMM.-AMEUBL. EQUIP.-SECRETARIA	836.45	FORMATION TÉLÉPHONIQUE (LOGICIELS TÉLÉTRANSMISSION COMPTABILITÉ & PAIE)
2302010726	IMM.-AMEUBL. EQUIP.-SECRETARIA	1 086.52	TÉLÉTRANSMISSION LOGICIELS (COMPTABILITÉ & PAIE)
PLOMBERIE STE-CROIX INC.		470.94 (1)	
241501521	ENTR.& REP. - ST.POMP. R.ÉGOUT	470.94	CHANGER FLOTTE DE DÉPART POSTE LA FLEUR
PROTECTION INCENDIE PC		385.54 (3)	
222001526	ENTR. & REPAR. EXT. & CYLINDRE	200.24	INSPECTION VISUELLE & AIR PACK
222000322	FRAIS DE MESSAGERIE INCENDIE	5.76	FRAIS DE TRANSPORT
222001526	ENTR. & REPAR. EXT. & CYLINDRE	126.59	INSPECTION VISUELLE & AIR PACK
222001526	ENTR. & REPAR. EXT. & CYLINDRE	52.95	INSPECTION VISUELLE & AIR PACK
QUINC. MAURICE HAMEL & FILS		1 278.85 (12)	
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	68.93	COUVRE-TOUT (SALOPETTE D'ÉTÉ)
241300635	PROD. CHIMIQUES-RESEAU AQUEDUC	58.92	CHLORE
259000443	ENLEVEMENT NEIGE-CHALET SPORTS	5.73	SEL À GLACE
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	595.66	ASPHALTE
241300635	PROD. CHIMIQUES-RESEAU AQUEDUC	415.34	CHLORE
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	9.60	PEINTURE POUR MARQUAGE RUES
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	22.10	BALAI POUR CAMION
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	41.84	CIMENT & COULIS (ENTRÉE ASCENSEUR)
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	51.66	PEINTURE POUR POUBELLES
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	-25.03	CRÉDIT COULIS (ENTRÉE ASCENSEUR)
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	5.64	MANCHON POUBELLES
241400521	ENTR.& REP. - DEGRILLEUR	28.46	VERROU PORTE D'ENTRÉE
REAL HUOT INC.		608.64 (1)	
241200521	ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	608.64	BOÎTE DE SERVICE & COLLIER RÉPARATION
RESEAU ENVIRONNEMENT		528.89 (1)	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	528.89	DÉPLIANTS INFORMATION ÉCONOMIE EAU POTABLE
RITA ST-ONGE & MARCEL BLANCHET		350.92 (1)	
5413100000	TAXES MUNICIPALES A RECEVOIR	350.92	REMB. TAXES PAYÉS EN TROP
SIFTO CANADA CORP.		4 502.60 (1)	
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	4 502.60	SEL ADOUCISSEUR
STANDARD LIFE		2 378.74 (1)	
5513870000	ASS. COLLECTIVES A PAYER	2 378.74	POLICE 31722 AVRIL 2012
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.		109.72 (2)	
222000310	DEPLACEMENT & REPRE.- INCENDIE	85.77	BREUVAGES & SOUS-MARINS
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	23.95	EAU
SYSTEMES SECURITE CONCEPT ENR.		331.13 (1)	
222000451	LOC. EQUIP. INCENDIE ALARME	55.19	SERVICE AVRIL À JUIN 2012
241400451	LOCATION ALARME- DEGRILLEUR	55.18	SERVICE AVRIL À JUIN 2012
241300451	LOCATION ALARME	55.19	SERVICE AVRIL À JUIN 2012
241200451	LOCATION ALARME	55.19	SERVICE AVRIL À JUIN 2012
232000451	LOCATION ALARME	55.19	SERVICE AVRIL À JUIN 2012
213000451	LOCATION - ALARME	55.19	SERVICE AVRIL À JUIN 2012

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2012

TELUS COMMUNICATIONS INC.	115.12 ⁽¹⁾
241200331 TELEPHONE - U/EAU 796-2180	115.12 SERVICE MARS 2012
TELUS MOBILITE	94.40 ⁽¹⁾
213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	-54.60 SERVICE MARS 2012
211000331 TELEPHONE CELL. 806-6809	61.55 SERVICE MARS 2012
232000331 TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	29.15 SERVICE MARS 2012
270120331 TELEPHONE CELL.- C/COMM.	29.15 SERVICE MARS 2012
232000331 TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	29.15 SERVICE MARS 2012
Total :	102 528,09

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 04-2012

089-2012

**ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MME AGLAËE LALIBERTÉ,
GYMNASTE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Croix offre l'activité de gymnastique pour les loisirs à la polyvalente Pamphile-Le May;

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'engager madame Aglaë Laliberté d'Issoudun pour agir à titre de professeure de gymnastique pour les loisirs à la polyvalente Pamphile-Le May pour la durée de cette activité.

Début de l'emploi : 13 janvier 2012

La rémunération est celle prévue aux prévisions budgétaires et les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues dans la Loi sur les normes du travail.

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

090-2012

COMPTE À PAYER

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

CENTRE CULTUREL

SALAIRES DE MARS 2012

SALAIRES BRUTS DU 26 FÉVRIER AU 24 MARS 2012	DIRECTEUR DES LOISIRS	3 779.04
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & RESTAURANT	14 596.12
	AVANTAGES SOCIAUX	2 655.99
	SOUS-TOTAL	21 031.15

FRAIS DE FINANCEMENT DE MARS 2012

FRAIS DE FINANCEMENT	FRAIS BANCAIRES	
	TOTAL	21 031.15

COMPTES PAYÉS DE MARS 2012 – RATIFICATION

AIGUISAGE ROUSSEAU	186.21 ⁽¹⁾
270165525 ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	186.21 COUTEAUX (4) & RÉPARER COUTEAU
ALEX COULOMBE LTEE	369.63 ⁽¹⁾
270180610 ACHATS - RESTAURANT	369.63 ACHATS RESTAURANT
BRASSERIE MOLSON O'KEEFE	8 467.18 ⁽²⁾
270181610 ACHATS - BAR	4 929.14 ACHATS BAR
270181610 ACHATS - BAR	4 561.90 ACHATS BAR
270181610 ACHATS - BAR	-1 023.86 CREDIT ACHATS BAR
CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES	232.58 ⁽¹⁾
5513880000 COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	232.58 REMISE FÉVRIER 2012

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2012

COLABOR DISTRIBUTION BERTRAND	691.52	(1)
270180610 ACHATS - RESTAURANT	691.52	ACHATS RESTAURANT
FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ	384.00	(1)
5513881000 FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ	384.00	REMISE FÉVRIER 2012
HYDRO-QUEBEC	9 301.66	(1)
270180681 ELECTRICITE - ARENA 748754	3 788.85	SERVICE MARS 2012
270181681 ELECTRICITE - GLACE 846563	5 512.81	SERVICE MARS 2012
IMPÉRIAL SNACKING & ÉQUIPEMENT	214.15	(1)
270180610 ACHATS - RESTAURANT	214.15	ACHATS RESTAURANT
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	1 679.00	(1)
5513390000 T.V.Q. A PAYER	-1 076.21	REMISE TVQ JUILLET À SEPT. 2010
5413996000 R.T.I. A RECEVOIR (T.V.Q.)	2 720.86	REMISE TVQ JUILLET À SEPT. 2010
270120999 FRAIS GESTION CSST & AUTRES	34.35	REMISE TVQ JUILLET À SEPT. 2010
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	4 145.29	(1)
5513820000 RQAP A PAYER	236.93	REMISE FÉVRIER 2012
5513860000 R.A.M.Q. A PAYER	486.77	REMISE FÉVRIER 2012
5513840000 IMPOT PROV. A PAYER	1 669.28	REMISE FÉVRIER 2012
5513850000 R.R.Q. A PAYER	1 511.76	REMISE FÉVRIER 2012
5513871000 C.S.S.T. A PAYER	240.55	REMISE FÉVRIER 2012
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC	120.30	(1)
2308600725 IMM- MACH. OUTIL, EQUIP. ARENA	102.33	BATTERIE
270160526 ENTR. & RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	17.97	VIS & BOIS
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	1 883.38	(1)
5513825000 C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL)	623.28	REMISE FÉVRIER 2012
5513815000 IMPOT FED. A PAYER (SANS AS.C)	1 260.10	REMISE FÉVRIER 2012
SAPUTO PRODUITS LAITIERS CANADA S.E.N.C.	262.56	(3)
270180610 ACHATS - RESTAURANT	131.28	ACHATS RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	65.64	ACHATS RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	65.64	ACHATS RESTAURANT
SHAW DIRECT	31.49	(1)
270125339 CABLODISTRIBUTEUR - STARCHOICE	31.49	SERVICE MARS 2012
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	4.68	(1)
270180610 ACHATS - RESTAURANT	4.68	ACHATS RESTAURANT
TELUS COMMUNICATIONS INC.	320.97	(1)
270125331 TELEPHONE	320.97	SERVICE MARS 2012

Total : 28 294.60

COMPTES À PAYER DE MARS 2012

CLAUDE GARNEAU	80.50	(1)
270180610 ACHATS - RESTAURANT	80.50	ACHATS RESTAURANT
MUNICIPALITE DE SAINTE-CROIX	40 052.03	(2)
5513401000 PART. FINANCIERE- MUNICIPALITE	39 805.40	AJUSTEMENT DÉFICIT 2011
270175446 ENLEVEMENT DES ORDURES	246.63	ORDURES MARS 2012
PETITE CAISSE	98.91	(1)
270148670 PAPETERIE, FOURN. & IMPR.LIVRE	14.46	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
270180610 ACHATS - RESTAURANT	2.30	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
270161522 ENTR. & REPARATION- TERRAIN	3.43	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
270181610 ACHATS - BAR	25.98	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
270181660 PRODUITS ENTRETIEN -RESTAURANT	6.00	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
270181610 ACHATS - BAR	25.98	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
270181660 PRODUITS ENTRETIEN -RESTAURANT	12.00	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
270165525 ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	8.76	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
PRODUITS CAPITAL INC.	354.35	(1)
270180660 PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	354.35	PRODUITS NETTOYANTS
PROTECTION INCENDIE PC	811.02	(2)
270161526 ENT.-EQUIP. SECUR. & INCENDIE	91.99	INSPECTION ANNUELLE
270161526 ENT.-EQUIP. SECUR. & INCENDIE	719.03	BOYAUX & ADAPTEUR
ROGERS SANS-FIL	46.11	(1)
270125331 TELEPHONE	46.11	SERVICE MARS 2012
STANDARD LIFE	1 194.39	(1)
5513870000 ASS. COLLECTIVE A PAYER	1 194.39	POLICE 31722 AVRIL 2012
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	166.67	(7)
270180610 ACHATS - RESTAURANT	4.00	ACHATS RESTAURANT
270181610 ACHATS - BAR	21.87	ACHATS BAR
270180610 ACHATS - RESTAURANT	90.01	ACHATS RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	11.47	ACHATS RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	20.35	ACHATS RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	11.00	ACHATS RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	7.97	ACHATS RESTAURANT

Total : 42 803.98

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2012

CONGRÈS ANNUEL

091-2012

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ARÉNAS ET DES INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES (AQAIRS)

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'autoriser le directeur des loisirs, M. Gérald Plamondon, à participer au congrès de l'Association Québécoise des Arénas et des Installations Récréatives et Sportives, lequel se tiendra du 27 au 30 mai 2012 à Carleton-sur-mer.

QUE les frais d'inscription au montant de 431,16 \$ (incluant toutes taxes) soient défrayés par le Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc..

QU'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget autorisé pour ce congrès, soit allouée au directeur des loisirs pour couvrir ses frais d'hébergement, de repas et déplacement, sur présentation de factures et reçus à une séance ultérieure.

092-2012

L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bertrand Fréchette, à participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec, lequel se tiendra du 06 au 08 juin 2012 au Centre des congrès de Québec.

QUE les frais d'inscription au montant de 517,39 \$ (incluant toutes taxes) soient défrayés par la municipalité.

QU'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget autorisé pour ce congrès, soit allouée au directeur général pour couvrir ses frais de repas et déplacement, sur présentation de factures et reçus à une séance ultérieure.

SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS DE SAINTE-CROIX

093-2012

ENGAGEMENT DE MME REBECCA LAPLANTE

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'engager Mme Rebecca Laplante de Sainte-Croix pour agir au sein du Service de premiers répondants de Sainte-Croix. L'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches confirmera que cette personne a suivi et réussi la formation de premiers répondants.

Les conditions salariales sont celles prévues aux prévisions budgétaires.

AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 MARS 2012

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la séance régulière du 21 mars 2012.

094-2012

MODIFICATIONS AU PLAN D'URBANISME ET AU ZONAGE (ZONES RA-3, M-1, 04-CH ET 05-H)

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix juge nécessaire de réviser le règlement numéro 387-2007 intitulé « Règlement relatif au plan d'urbanisme » et le Règlement de zonage numéro 389-2007 afin de régulariser la zone de grande affectation RA-3 à même la zone M-1 et la zone municipale 05-H à même la zone 04-CH aux fins de permettre la réalisation d'un développement résidentiel;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter ces modifications aux règlements numéros 387-2007 et 389-2007;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2012

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter les modifications demandées, selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

095-2012

MODIFICATIONS AU ZONAGE CONCERNANT LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS, LES ZONES 04-CH ET 08-CH ET CONCORDANCE DES GRILLES

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix juge nécessaire de réviser le Règlement de zonage numéro 389-2007 afin de modifier la zone municipale 04-CH à même la zone 08-CH, d'ajouter une hauteur maximale à respecter dans les îlots déstructurés ainsi que la création d'une nouvelle zone municipale;

ATTENDU QU'il est nécessaire de réviser la grille de zonage rural afin de l'uniformiser;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter ces modifications au règlement numéro 389-2007 ainsi que la concordance des grilles;

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'accepter les modifications demandées, selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

096-2012

DOSSIER M. PATRICK HUOT ET MME JULIE TALBOT, LOT 4 769 769

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure de M. Patrick Huot et Mme Julie Talbot et localisée au : 190 rue Hamel, Sainte-Croix, lot 4 769 769, qui vise à permettre la construction d'un garage privé isolé en cour avant de la résidence projetée par la configuration particulière du terrain. Le garage projeté aurait la vue sur la cour arrière du 184 rue Hamel (lot 3 592 489). L'article 9.1 du Règlement de zonage numéro 389-2007 ne permet pas la construction d'un garage en cour avant.

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Patrick Huot et Mme Julie Hamel, lot 4 769 769, selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

MODIFICATION DES ADRESSES CIVIQUES AFIN D'INSÉRER LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS

097-2012

AVIS DE MODIFICATION SUR LA ROUTE MARIE-VICTORIN

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix juge nécessaire de réviser les adresses civiques de certains secteurs suite à l'arrivée des nouveaux îlots déstructurés sur le territoire;

ATTENDU QUE les propriétaires ont commencé à morceler, lotir et vendre leur terrain ainsi plusieurs nouveaux lots ont été ajoutés au cadastre de la municipalité;

ATTENDU QU'il est nécessaire de renuméroter les adresses civiques actuelles suivantes :

Lot visé par le changement d'adresse	Propriétaire	Adresse actuelle	Adresse projetée
3 591 704	Romain Duval (usage commercial)	6824, route Marie-Victorin	6822, route Marie-Victorin
3 591 700	Yvon Martel	6794, route Marie-Victorin	6790, route Marie-Victorin
3 591 702	Thérèse Blanchet	6790, route Marie-Victorin	6788, route Marie-Victorin

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2012

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la révision de la numérotation des adresses civiques de la route Marie-Victorin.

RÈGLEMENT N^O 475-2012 AUX FINS DE METTRE À JOUR LE CHAPITRE XII DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N^O 389-2007 PORTANT SUR LES NORMES RELATIVES AUX ENSEIGNES

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Assemblée publique tenue par le Maire sur le projet de règlement numéro 475-2012. Le Maire explique le projet.

098-2012

ADOPTION

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17^e jour du mois de décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 389-2007 de façon à :

- Effectuer la mise à jour du chapitre XII portant sur les normes relatives à l'affichage;
- Effectuer la mise à jour de la terminologie relative à l'affichage.

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le sixième jour du mois de mars 2012, le projet de règlement numéro 475-2012 visant à effectuer la mise à jour du chapitre XII portant sur les normes relatives à l'affichage et d'effectuer la mise à jour de la terminologie relative à l'affichage, et qu'aucune disposition n'est susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le sixième jour du mois de mars 2012 relativement à ce règlement;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le troisième jour d'avril 2012 sur le projet de règlement numéro 475-2012 portant sur les sujets mentionnés en titre;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Cameron

APPUYÉ PAR : Michel Routhier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 475-2012 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIV :
SUIT :

QUE le règlement numéro 475-2012 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 475-2012 entrera en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT N^O 479-2012 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME N^O 387-2007

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Assemblée publique tenue par le Maire sur le projet de règlement numéro 479-2012. Le Maire explique le projet.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2012

099-2012

ADOPTION

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement relatif au plan d'urbanisme portant le numéro 387-2007 fut adopté le 17^e jour du mois de décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 387-2007 de façon à :

- Agrandir la zone de grande affectation RA-3 à même la zone P-1;
- Ajouter le tracé de rue projetée à même les zones de grandes affectations RA-3 et M-1.

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le 13^e jour du mois de mars 2012, le projet de règlement numéro 479-2012 portant sur les mêmes sujets et qu'aucune disposition n'est susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 13^e jour du mois de mars 2012 relativement à ce règlement;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le troisième jour du mois d'avril 2012 sur le projet de règlement numéro 479-2012 portant sur les sujets mentionnés en titre;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gratien Tardif

APPUYÉ PAR : Jean Lafleur

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 479-2012 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

QUE le règlement numéro 479-2012 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 479-2012 entrera en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT N^o 480-2012 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N^o 389-2007

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Assemblée publique tenue par le Maire sur le projet de règlement numéro 480-2012. Le Maire explique le projet.

100-2012

ADOPTION

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17^e jour du mois de décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 389-2007 de façon à :

- Agrandir la zone municipale 05-H à même la zone 06-P;
- Ajouter le tracé de rue projetée à même les zones municipales 05-H et 04-CH.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2012

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le treizième jour du mois de mars 2012, le projet de règlement numéro 480-2012 visant à agrandir la zone municipale 05-H à même la zone 06-P et à ajouter le tracé de rue projeté à même les zones 05-H et 04-CH, et qu'aucune disposition n'est susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le treizième jour du mois de mars 2012 relativement à ce règlement;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le troisième jour d'avril 2012 sur le projet de règlement numéro 480-2012 portant sur les sujets mentionnés en titre;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Berchmans Dancause

APPUYÉ PAR : Michel Cameron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 480-2012 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIV :

QUE le règlement numéro 480-2012 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 480-2012 entrera en vigueur conformément à la loi.

PROJET DE RÈGLEMENT N^O 481-2012 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME N^O 387-2007

101-2012

ADOPTION

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement relatif au plan d'urbanisme portant le numéro 387-2007 fut adopté le 17^e jour du mois de décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 387-2007 de façon à :

- Agrandir la zone de grande affectation RA-3 à même la zone M-1;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gratien Tardif

APPUYÉ PAR : Michel Cameron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 481-2012 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIV :

QUE le projet de règlement numéro 481-2012 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le projet de règlement numéro 481-2012 entrera en vigueur conformément à la loi.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2012

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Jean Lafleur, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 481-2012.

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 387-2007 INTITULÉ " RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME " DE FAÇON À :

- Agrandir la zone de grande affectation RA-3 à même la zone M-1;

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

Cet avis de motion a effet de gel immédiat sur les zones concernées par ledit projet de règlement.

PROJET DE RÈGLEMENT N^O 482-2012 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N^O 389-2007

102-2012

ADOPTION

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17^e jour du mois de décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 389-2007 de façon à :

- Agrandir la zone municipale 05-H à même la zone 04-CH;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Cameron

APPUYÉ PAR : Berchmans Dancause

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 482-2012 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIIT :

QUE le projet de règlement numéro 482-2012 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le projet de règlement numéro 482-2012 entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Jean Lafleur, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 482-2012.

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2007 INTITULÉ " RÈGLEMENT DE ZONAGE " DE FAÇON À :

- Agrandir la zone municipale 05-H à même la zone 04-CH;

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

Cet avis de motion a effet de gel immédiat sur les zones concernées par ledit projet de règlement.

VOIRIE

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RUE PROJETÉE LOT 3 590 824 ET PLAN DIRECTEUR

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2012

103-2012

MANDAT POUR PLAN DIRECTEUR RÉVISÉ (GENIVAR)

ATTENDU QUE des firmes conseils ont été rencontrées par le conseil municipal et ses officiers sur le mandat souhaité;

ATTENDU QUE la firme « Genivar » semble posséder toute l'expertise requise à la réalisation du mandat;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accorder le mandat à « Genivar » à la réalisation de ce projet pour le prix de 21 600 \$, taxes en sus, et ce selon l'offre présentée et datée du 05 mars 2012.

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL

104-2012

REDDITION DE COMPTES 2011

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 16 700 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Croix informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL LOTS 3 590 820, 3 592 373 ET 3 592 612

AVIS DE MOTION (RÈGLEMENT D'EMPRUNT N^o 483-2012)

Avis de motion est donné par Jean Lafleur, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera un projet de règlement d'emprunt afin d'acquérir les immeubles des lots 3 590 820, 3 590 821, 3 592 372, 3 592 373, 3 592 612, et 4 807 515 à des fins de développement résidentiel, ainsi que les honoraires professionnels y étant reliés et pour autoriser un emprunt de ± 267 715 \$ pour en acquitter le coût.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

HYGIÈNE DU MILIEU

STATION DE POMPAGE (EAU POTABLE) DE SAINTE-CROIX

REMPLACEMENT DU MOTEUR DIESEL

105-2012

SOUMISSION(S)

Deux (2) soumissions reçues :

- | | |
|--------------------------------|--------------|
| ➤ Wajax Systèmes de puissances | 36 740,26 \$ |
| ➤ Diesel-Bec inc. | 47 293,82 \$ |

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2012

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'achat à Wajax Systèmes de puissances pour le prix de 36 740,26 \$, taxes incluses.

106-2012

FINANCEMENT

ATTENDU la résolution numéro 105-2012 relativement à l'achat pour le remplacement du moteur diesel de la station de pompage (eau potable) de Saint-Croix;

ATTENDU QUE pour payer ledit achat, un financement net de ± 35 200 \$ est requis pour procéder sur un budget prévu de 32 000 \$ soit un déficit budgétaire de 3 200 \$;

ATTENDU QUE des crédits budgétaires seront possiblement disponibles dans le poste 02 41301 521 (entretien et réparation station de pompage Sainte-Croix);

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de transférer au poste budgétaire 23 05030 725 (machinerie, outillage et équipement du réseau d'aqueduc) la somme de 3 200 \$ pour couvrir les frais dudit achat.

STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

BILAN SOMMAIRE, ÉTAT DE LA SITUATION ET PLAN D'ACTION

107-2012

ADOPTION

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire demande que soit complété à chaque année un rapport relativement à l'usage de l'eau potable de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance dudit rapport de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable relativement à l'identification, au bilan sommaire, à l'état de la situation et du plan d'action de l'année 2012;

ATTENDU QUE le conseil municipal mettra en place les mesures incitatives et de sensibilisation indiquées au présent rapport;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter ledit rapport et de le transmettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

RÈGLEMENT N^O 476-2012 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT N^O 370-2006 ET D'ABROGER LE RÈGLEMENT N^O 330-2004

108-2012

ADOPTION

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec";

ATTENDU QUE la municipalité désire s'adapter aux normes du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE le présent règlement abroge les articles 7, 8, 9 et modifie les articles 1, 3 et 10 du règlement numéro 370-2006 et abroge le règlement numéro 330-2004 relatif à l'utilisation de l'eau potable;

ATTENDU QU'un avis de motion a régulièrement été donné le 06 mars 2012;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Routhier

APPUYÉ PAR : Jean Lafleur

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le règlement numéro 476-2012 est adopté et qu'il est statué et ordonné par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2012

QUE le règlement numéro 476-2012 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 476-2012 entrera en vigueur conformément à la loi.

LOISIRS ET CULTURE

PROJET DE RELAIS TOURISTIQUE

109-2012

HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 2 (OPTION AMÉNAGEMENT)

ATTENDU les résolutions numéros 353-2011 et 018-2012;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de payer à « Option aménagement, architectes paysagistes » la somme de 3 150,32 \$ relativement aux honoraires pour l'étude préliminaire du projet d'aménagement de relais touristique, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 2214 datée du 16 mars 2012.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 477-2012 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 455-2011

110-2012

ADOPTION

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de modifier le projet de construction initial de l'aménagement d'un relais touristique tel qu'il était prévu au règlement d'emprunt n° 455-2011 adopté le 01 mars 2011 et approuvé par le MAMROT sous le n° AM270160;

ATTENDU QU'aucun engagement relatif au nouveau projet de construction n'a été fait, à l'exception de notre participation financière aux travaux de réfection du parvis de l'église lesquels étaient sous la gouverne de la Fabrique de Sainte-Croix, selon l'entente soumise au règlement d'emprunt initial;

ATTENDU QUE les services de professionnels ont été engagés pour procéder à la modification de l'aménagement du relais touristique;

ATTENDU QUE les services de professionnels et d'entrepreneurs sont requis pour mener à bien lesdits travaux;

ATTENDU QUE le coût total de l'achat et des travaux est estimé à ± 159 433 \$ net;

ATTENDU QU'il est nécessaire de décréter un emprunt additionnel de 49 337 \$ pour payer le coût de l'achat et des travaux et compléter ce projet;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le sixième jour de mars 2012;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Routhier

APPUYÉ PAR : Berchmans Dancause

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent règlement portant le numéro 477-2012 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

QUE le règlement numéro 477-2012 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 477-2012 entrera en vigueur conformément à la loi.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2012

SURVEILLANCE DES TRAVAUX (HONORAIRES PROFESSIONNELS)

111-2012

MANDAT À OPTION AMÉNAGEMENT

ATTENDU l'offre de service de Option aménagement, architectes paysagistes datée du 29 mars 2012 relativement à la surveillance des travaux pour le projet de relais touristique, pour un montant forfaitaire de 4 502,50 \$, taxes en sus;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de mandater Option aménagement, architectes paysagistes pour la surveillance des travaux selon l'offre présentée et ce conditionnellement à l'acceptation de toutes les autorisations requises par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

PROJET D'UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE LOISIR

RÈGLEMENT D'EMPRUNT N^o 478-2012

112-2012

ADOPTION

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'effectuer des travaux de construction d'un centre multifonctionnel de loisir en remplacement du chalet des sports actuel désuet;

ATTENDU QUE les services de professionnels et d'entrepreneurs sont requis pour mener à bien lesdits travaux;

ATTENDU QUE le coût total de l'achat et des travaux est estimé à ± 3 027 418 \$ net;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de l'achat et des travaux;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le sixième jour de mars 2012;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Routhier

APPUYÉ PAR : Jean Lafleur

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent règlement portant le numéro 478-2012 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

QUE le règlement numéro 478-2012 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 478-2012 entrera en vigueur conformément à la loi.

ASSOCIATION DES LOISIRS ET DE LA CULTURE DE SAINTE-CROIX INC.

113-2012

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA PRODUCTION D'UN LIVRE

ATTENDU QUE l'Association des Loisirs et de la Culture de Sainte-Croix est un organisme à but non lucratif lequel a été créé d'origine selon la volonté de la municipalité de Sainte-Croix;

ATTENDU QUE la Loi sur les compétences municipales nous permet de fournir une aide financière à un tel organisme dans la poursuite de ses objectifs de loisirs et de culture;

ATTENDU QUE l'Association a besoin d'une participation financière afin de produire un livre de la municipalité de Sainte-Croix;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2012

IL est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de verser à l'Association des Loisirs et de la Culture de Sainte-Croix une somme de 10 199,72 \$ à titre de participation financière à la production dudit livre correspondant à la facture de WEB Memorial Québec datée du 05 mars 2012.

COMITÉ D'EMBELLISSEMENT 2012

114-2012

**ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MME CAROLLE LACHANCE,
HORTICULTRICE/JARDINIÈRE**

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'engager madame Carolle Lachance de Sainte-Croix pour agir à titre d'horticultrice/jardinière temporaire pour la saison estivale 2012, tel que recommandé par le comité d'embellissement et qui en fera la supervision.

Début de l'emploi : De juin à septembre, horaire variable comportant environ 245 heures pour la saison, maximum 35 heures/semaine.

La rémunération est celle prévue aux prévisions budgétaires et les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues dans la Loi sur les normes du travail.

TERRAIN DE JEUX

115-2012

ENGAGEMENT DE LA COORDONNATRICE EN CHEF

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'engager Mme Rosalie Mercier de Laurier-Station à titre de coordonnatrice en chef pour le terrain de jeux pour l'été 2012 sous la supervision du directeur des loisirs.

Début de l'emploi : 04 avril 2012

La rémunération est prévue aux prévisions budgétaires et les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues dans la Loi sur les normes du travail.

VARIA

**PÉRIODE DE QUESTIONS À LA FIN DE LA SÉANCE CONFORMÉMENT AU
RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 377-2006**

116-2012

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de lever la présente séance à 21 : 54 heures.

Jacques Gauthier
Maire

France Dubuc
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe

Je, Jacques Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.